

DESCRIPTION DU POSTE.

La psychomotricité est une thérapie paramédicale holistique à médiation corporelle prenant soin à la fois du versant moteur et du versant psychique de chaque personne accueillie.

A partir des besoins identifiés et en collaboration avec la personne accueillie, et le médecin, la Psychomotricienne analyse le handicap afin de lui fournir une aide sur mesure.

La Psychomotricienne s'intéresse à la fonction psychomotrice de ces derniers, c'est-à-dire aux interactions corporelles et psychiques, en appréhendant toutes les sources potentiellement à l'origine de leur mal-être ou de leurs difficultés.

ACTIVITES ET TÂCHES.

- Participer à l'évaluation initiale de la personne accueillie dès son admission afin de mettre en avant les symptômes,
- Participer à la prise en charge de ces symptômes à l'aide de techniques rééducatives qui prennent en compte l'histoire de la personne et qui permettent une relation transférentielle,
- Conduire le soin prescrit par le médecin, et en rendre compte régulièrement à celui-ci en collaboration avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire,
- Avoir pour objectif de maintenir la personne accueillie dans son milieu en lui permettant d'accéder à plus de bien-être et d'autonomie,
- Constituer des ateliers en collaboration avec les autres professionnels de la structure (équipe éducative, pédagogique et paramédicale),
- Accompagner l'équipe éducative lors des moments de vie quotidienne.

COMPETENCES.

1/ Travail et visées thérapeutiques :

- Thérapeutique à médiation corporelle,
- Définition des projets individualisés (projet de soin pour la psychomotricienne), déclinés par des séances personnalisées et individuelles ou collectives (petit et plus grand groupe),
- La psychomotricité tend selon leurs propres besoins à accompagner la personne accueillie vers un apaisement, une détente, un mieux-être, un bien-être physique et psychologique,
- Techniques psychomotrices :
 - Psychosensorielles
 - De détente (relaxation, approche snoezelen...)
 - De contact sensoriel (toucher thérapeutique, balnéothérapie...)
 - Expressives (verbalisation, mimes, expressivité corporelle...)
 - Perceptivo-motrices (stimulation sensori-motrice, mobilisations, actives, parcours psychomoteurs, réveil corporel et sensoriel...)

- Rôle de réflexion et de développement des stratégies et techniques permettant à la personne accueillie de s'adapter aux conséquences des capacités déficientes et aux aidants de les accompagner.

2/ Communiquer :

- Communiquer avec l'équipe pluridisciplinaire (le médecin, les soignants du service paramédical, de l'équipe éducative et pédagogique),
- Rédiger des synthèses d'activités après plusieurs séances,
- Réaliser des bilans intermédiaires (évaluations semestrielles) et les transmettre aux familles et dans le dossier unique de la personne accueillie,
- Communiquer avec les équipes soignantes partenaires afin de faire du lien dans l'accompagnement de la personne accueillie (au moment de l'admission ou d'une réorientation).

3/ Se former et s'informer :

- Se former : participation à des colloques, journées d'informations, recherche de documentation,
- Informer l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire sur la psychomotricité et ses interventions,
- Rechercher et analyses des nouvelles données professionnelles et scientifiques visant à améliorer la pratique de psychomotricité,
- Accueillir, accompagner et transmettre les connaissances et savoir-faire aux étudiants,
- Discrétion,
- Etre en démarche réflexive sur ses pratiques,
- Sens des relations humaines et du travail en équipe.

4/ Savoir être et savoir faire :

- Ecoute, patience, contenance et disponibilité psychocorporelle,
- Empathie, compréhension du fonctionnement de l'autre, lecture des émotions et du langage verbal et non verbal,
- Implication professionnelle et personnelle,
- Gestion des situations complexes (verbaliser les difficultés),
- Savoir apprécier les capacités et besoins individuels des personnes accueillies,
- Capacité à échanger, à travailler en équipe,
- Communiquer avec la famille de la personne accueillie en fonction des besoins et en accord avec la personne accueillie et l'équipe pluridisciplinaire.

5/ Communiquer au sein de l'équipe pluridisciplinaire :

- Communiquer avec les infirmières, le médecin et les intervenants extérieurs (kinésithérapeute, orthophoniste...) par affichage, transmission orale,
- Renseigner le dossier de la personne accueillie,
- Rédaction des bilans d'activités,
- Rédaction de synthèses d'activités après plusieurs séances,
- Participer aux réunions pluridisciplinaires avec l'équipe,
- Participation à la réalisation des projets de vie et de soins individualisés,
- Participer à la prévention en lien avec l'équipe pluridisciplinaire,
- Respecter les protocoles, procédures associatives et d'établissement, la réglementation en vigueur,
- Participer aux réunions,
- Appliquer et veiller à l'application des outils de la loi 2002-2,
- Appliquer les recommandations des bonnes pratiques professionnelles (HAS/ex ANESM),
- Prévenir et repérer les situations de maltraitance ou les indices inquiétants concernant la mise en danger des personnes accueillies,
- Informer par écrit immédiatement la direction de l'établissement ou du service et la Direction générale de ces situations repérées dans le cadre des informations préoccupantes et/ou signalement et dans le respect des décrets et procédures en vigueur.

QUALITES REQUISES.

- Savoir stimuler les capacités affectives, intellectuelles sociales et physiques dans le respect de la personne,
- Etre en capacité de rédiger un compte rendu,
- Savoir élaborer, gérer et transmettre l'information,
- Pouvoir s'exprimer en réunion et argumenter des propos,
- Qualité d'écoute, de patience, de disponibilité et de dynamisme,
- Grandes résistance physique et nerveuse,
- Capacité de travail en équipe,
- Capacité à évaluer et réajuster sa pratique,
- Sens de la hiérarchie,
- Savoir repérer et prévenir les situations de maltraitance,
- Savoir repérer et apprécier en équipe les indices inquiétants concernant la santé ou la mise en danger des personnes accueillies et relayer l'information,
- Capacité d'initiative,
- Respect des réglementations en vigueur, des procédures associatives et d'établissement,
- Appliquer et veiller à l'application des outils de la loi 2002.2 et aux recommandations des bonnes pratiques de l'HAS/Anesm,
- Réadapter ses pratiques et actions dans le cadre d'une recherche d'amélioration continue de la qualité.